«Leur taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé que le taux national. Ceux qui survivent aux ravages de la pneumonie, de la bronchite et des maladies parasitaires, souffrent fréquemment de malnutrition, de conditions de vie malsaines et de désunion de la famille.»

117

RASSEMBLER DES DONNÉES SUR LES PROBLÈMES DES INDIENS ET DES INUIT HANDICAPÉS

RECOMMANDATION: Que le gouvernement fédéral demande au ministère des Affaires indiennes et du Nord d'effectuer des enquêtes dans les collectivités d'autochtones pour compléter les données existantes relativement à l'importance et à la nature des problèmes auxquels les Indiens et les Inuit handicapés font face.

ENGAGEMENT PRIS

Urgence: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a admis l'urgence d'enquêter dans les collectivités d'autochtones pour déterminer l'importance et la nature des problèmes auxquels les Indiens et les Inuit handicapés font face. Le ministère, en

collaboration avec Statistique Canada, Santé et Bien-être social, la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (CEIC) et les gouvernements territoriaux, entreprend actuellement une enquête de ce genre par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux.

On possède déjà des données nationales sur les autochtones. Le ministre a demandé à ses fonctionnaires d'étudier la possibilité d'utiliser ce mécanisme pour fournir des renseignements précis sur la population autochtone handicapée.

Une subvention a été accordée à l'Association canadienne des paraplégiques, afin de déterminer le nombre des autochtones canadiens physiquement handicapés et d'étudier leurs problèmes.

Consultation indispensable: Une partie essentielle de cette recommandation traite de la participation des Indiens et des Inuit eux-mêmes. C'est ce que voulait dire le Comité par «enquête dans les collectivités d'autochtones». Le Comité est préoccupé par le fait que, dans sa hâte d'obtenir des renseignements, le gouvernement fédéral a négligé de consulter les groupes d'autochtones sur la façon de recueillir ces renseignements. Il n'est pas trop tard pour commencer à le faire et le Comité exhorte donc les ministères fédéraux en cause à faire participer les Indiens et les Inuit à leurs discussions et à la collecte des données.